

## Le crédit agricole

Cingi S.

*in*

Tekelioglu Y. (ed.).  
Agricultures méditerranéennes : la Turquie

Montpellier : CIHEAM  
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 1

1989  
pages 53-57

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI890324>

To cite this article / Pour citer cet article

Cingi S. **Le crédit agricole**. In : Tekelioglu Y. (ed.). *Agricultures méditerranéennes : la Turquie*. Montpellier : CIHEAM, 1989. p. 53-57 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 1)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

## I-4

## Le crédit agricole

Selçuk CİNGİ

Les progrès réalisés, notamment au cours des dernières années, concernant l'industrialisation et les changements structurels de l'économie turque, n'ont guère diminué l'importance du secteur agricole; ils ont, au contraire, prouvé qu'on ne pouvait en aucun cas négliger sa contribution au développement économique national. En effet, malgré la diminution de son poids relatif dans le PNB, l'emploi et le commerce extérieur, ce secteur a néanmoins connu une croissance en valeur absolue qui a été une des conditions du processus d'industrialisation rapide du pays.

Le financement agricole ainsi que l'augmentation continue de la contribution de l'agriculture au développement économique de la Turquie ont constitué des points centraux des politiques de développement, et gagnent encore aujourd'hui de l'importance. Lorsque nous parlons de «financement agricole», nous signifions plus que la simple fourniture de fonds aux exploitations agricoles. Il ne s'agit pas seulement du renforcement des exploitations agricoles mais aussi des réglementations et des mesures concernant un processus de restructuration à dimensions multiples qui peut être défini comme «développement».

Pris sous l'angle de l'économie turque, le financement agricole consiste surtout à répondre à des besoins provoqués par des causes naturelles, techniques et économiques, comme c'est le cas dans d'autres pays en voie de développement. Il est bien connu que des calamités comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, les maladies des végétaux et des animaux, etc., affectent négativement le revenu et la production agricole et font augmenter les besoins en financement des exploitations agricoles. Bien qu'il soit généralement admis que les dommages provoqués par les catastrophes naturelles doivent

être pris en charge par des organismes d'assurances agricoles, leur développement insuffisant dans la plupart des pays sous développés a conduit les organismes publics de crédit à assumer cette tâche. En effet, des mesures telles que l'annulation des dettes des agriculteurs victimes de catastrophes et l'octroi de nouveaux crédits, sont fréquentes et témoignent de la responsabilité sociale des organismes publics de crédit agricole.

Par ailleurs, des raisons de caractère économique liées au problème de la croissance et du développement agricole, créent aussi des besoins en financement. A cause de distorsions dans la répartition du revenu et de la propriété de la terre, généralisées dans les pays en voie de développement, les exploitations agricoles – dont la plupart sont au niveau de subsistance – ne peuvent s'autofinancer pour développer la production agricole. Afin que les petits agriculteurs puissent trouver les moyens d'accroître leurs productions et leurs revenus, il est nécessaire qu'ils puissent faire appel à des sources extérieures de financement (crédits). L'application de réformes agraires dont l'objectif est de changer la répartition de la propriété foncière et d'augmenter le rendement agricole, met en évidence les besoins en crédit agricole pour la création des nouvelles exploitations, leur dotation en équipement et la commercialisation de leur produits.

L'augmentation de la productivité dans l'agriculture et la diminution de sa dépendance vis-à-vis des conditions naturelles peuvent être réalisées par un passage à l'agriculture intensive. Mais cette transformation nécessite l'application de technologies avancées provoquant l'augmentation rapide des besoins en crédit et en capital.

---

## I - Les sources du financement de l'agriculture

---

Parmi les sources de capital des exploitations agricoles, on peut compter l'épargne, les dons, les héritages, le partage ou la location des terres et l'emprunt (1). De ce point de vue, les sources de financement agricole peuvent être décomposées en deux groupes principaux : les ressources propres et les extérieures.

L'épargne dégagée par les agriculteurs est principalement une fonction de la répartition du revenu agricole dans le revenu national, du revenu agricole par tête et de la répartition du revenu. Etant donné que cette répartition est très mauvaise et insuffisante dans la Turquie rurale, on comprend facilement que la contribution des ressources propres dans le financement de l'agriculture turque ne soit pas importante. Aussi les financements extérieurs occupent-ils une place essentielle.

Le financement d'origine externe peut provenir de deux sources, les circuits officiels et les sources informelles de crédit. Les sources informelles de crédit sont, on le sait, constituées par des personnes physiques. Ces personnes peuvent être des parents ou des proches mais, dans la plupart des cas, ce sont des gens appelés *tefeci* ou *faizci* (usuriers) qui font métier de prêter de l'argent à court terme et à un taux d'intérêt élevé. Par ailleurs, on trouve les organismes officiels de financement tels que les coopératives à vocation agricole, la Banque Centrale de la République Turque, la Banque Agricole de la République de Turquie ainsi que différents organismes privés (sociétés d'assurance et banques commerciales). Bien que la part des sources informelles de crédit n'ait pas pu être déterminée de façon précise, différents travaux ont souligné son importance (2) (3). Par exemple, selon les résultats de la recherche effectuée par le DPT (Organisme de planification d'Etat) intitulée *Türk Köyünde Modernleşme Eğilimleri Arastırması* (Les tendances de modernisation des villages turcs), 28% des agriculteurs sont endettés auprès des banques et 16% auprès des coopératives de crédit. Ce qui signifie, en d'autres termes, que les besoins en crédit d'une grande partie des agriculteurs (55%) sont assurés par les sources informelles. Et le taux d'intérêt élevé observé

dans le marché informel du crédit, preuve de l'insuffisance du circuit officiel, vient confirmer le fait que, même aujourd'hui, une part importante de la demande de crédit est fournie par les usuriers. Il ne faut pas considérer comme exagérée l'estimation qui évalue le taux d'intérêt de ce marché à deux ou trois fois le taux le plus haut pratiqué par la banque agricole en 1988 (4) (5) (6). Il va de soi que, dans ce marché, les conditions de crédit ne sont pas fixées dans un cadre légal mais par un contrat entre les deux parties. Ainsi les termes du contrat changent d'une société à l'autre et, pour une société donnée, varient au cours du temps et d'une personne à l'autre. Il est également certain que l'augmentation de l'intensité de la concurrence et du degré d'efficacité des organismes de crédit officiels, influent positivement sur les conditions de crédit dans le marché informel au profit des agriculteurs qui s'endettent.

Bien que, parmi les organismes officiels, on trouve aussi quelques banques commerciales et sociétés d'assurance, des coopératives à but agricole (on ne prend pas ici en considération les coopératives de vente ou de crédit) ainsi que la Banque Centrale, il est indiscutable que c'est la Banque Agricole qui a été et qui est l'organisme principal de financement de l'agriculture, aussi bien par ses ressources que par ses placements (7). Elle remplit ce rôle de deux façons différentes : soit elle fournit les crédits directement aux agriculteurs, soit elle les finance par l'intermédiaire des coopératives de crédit et vente. D'après les résultats de 1986, environ 60% des crédits accordés par la Banque le sont par l'intermédiaire des coopératives agricoles (coopératives de vente et leurs unions 43,8% et coopératives de crédit 15,2%). Le reste (40%) est formé de crédits consentis directement aux agriculteurs. Ils sont répartis dans les programmes suivants : crédit de fonctionnement des exploitations agricoles (11,8%), crédit d'investissement agricole (7,3%), crédits de développement agricole (3,0%) et crédit d'incitation et d'amélioration (14,8%). La répartition des crédits accordés directement aux agriculteurs par la Banque montre que 52% sont des crédits à court terme. Ce taux s'élève à 87% dans le cas des coopératives ce qui donne une moyenne de 75% à court terme pour l'ensemble des crédits provenant de la banque. Dans les programmes de crédit d'investissement agricole, de crédit de développement agricole et de crédit d'incitation et d'amélioration, les taux à moyen ou

long terme s'élèvent respectivement à 100, 82 et 53%.

---

## II - Le principal organisme de financement : la Banque Agricole de la République de Turquie

---

Pour comprendre toutes les dimensions du financement agricole dans l'économie turque, il faut présenter en détail les caractéristiques passées et actuelles de la Banque Agricole, le plus grand et le plus ancien établissement de financement du secteur. La Banque, grâce à son caractère **original, pionnier**, sa place de **leader** et sa **structure multidimensionnelle**, a apporté une contribution et un soutien essentiel aussi bien au secteur agricole qu'aux autres secteurs de l'économie. Depuis la date de sa création en 1863 et jusqu'à nos jours, elle est ainsi devenue un organisme de financement d'une telle dimension qu'il est représentatif du système bancaire turc dans son ensemble. De ce point de vue, la présentation des activités agricoles et extra-agricoles de la Banque, permet de souligner le poids de l'intervention publique dans le système bancaire et même fiscal de la Turquie (8). Les caractéristiques structurelles de la Banque Agricole peuvent être analysées en cinq étapes : *Memleket Sandıkları* (Caisses du Pays) (1863-1883), *Menafi Sandıkları* (Caisses de la Dîme) (1883-1888), *Ziraat Bankası* (Banque Agricole) (1888-1926), *Türkiye Ziraat Bankası A.S.* (Société Anonyme de la Banque Agricole de Turquie) (1926-1937), *T.C Ziraat Bankası* (Banque Agricole de la République de Turquie) (1937 à nos jours). Les caractéristiques communes et spécifiques de chaque étape peuvent expliquer comment la Banque est devenue un cas unique en son genre.

### 1. Une entreprise originale

L'originalité de la Banque Agricole par rapport aux autres institutions est liée à ses principes d'origine qui sont le travail en commun (*imece*) et l'entraide (*karşılıklı yardım*). Si l'on regarde les Caisses du Pays comme de simples caisses de crédit agricole, on ne peut pas rendre compte de leur structure originale. L'originalité des Caisses du Pays tient au fait que l'on a d'abord créé une sorte de mouvement coopératif de production, en faisant cultiver de manière collective les terres en friche de l'Etat par les agriculteurs, et que les fonds dégagés ont ensuite permis de financer le

mouvement coopératif de crédit. En d'autres termes, l'on trouve dans ce système un exemple d'une coopération en deux étapes, production et crédit, intégrées dans un tout cohérent comprenant à la fois les aspects productifs et financiers.

Un autre élément qui rend la Banque Agricole originale réside dans sa structure multidimensionnelle. Comme on pourra le voir dans le paragraphe consacré à ce sujet, la Banque, grâce à ses programmes diversifiés de crédit, a pu réunir dans une seule structure des formes d'activité bancaire aux caractéristiques très différentes.

### 2. Une entreprise pionnière

Si l'on examine la date de création des banques nationales à l'époque de l'Empire Ottoman, on s'aperçoit que la première banque nationale importante fut la Banque Agricole (9). Les développements qui ont apporté à cette banque une place de *leader*, et sa structure à multiples facettes, ont pris leur source, d'une part, dans le fait qu'elle conserve son identité sur cette très longue période et qu'elle constitue un des rares instruments dans la main de l'Etat et, d'autre part, dans ses succès pionniers pour les responsabilités qui lui avait été confiées. Parmi les fonctions pionnières assumées par la Banque, citons :

- les opérations spécifiques rendues nécessaires par l'activité bancaire sectorielle,
- la mobilisation des ressources thésaurisées et l'incitation à l'épargne rendues nécessaires par le développement du système des dépôts bancaires,
- l'application du système bancaire moderne et de ses techniques,
- la formation du personnel dans le domaine bancaire en général et plus particulièrement dans le domaine du financement agricole,
- l'ouverture extérieure et la collaboration avec les organismes financiers internationaux,
- l'incitation à l'organisation coopérative,
- l'incitation à l'organisation et à la modernisation agricole.

### 3. Une structure multidimensionnelle

La structure de la banque agricole ressemble à une mosaïque. La banque a exercé et/ou exerce encore les activités suivantes : activité bancaire, sectorielle spécialisée, assurance agricole, activité de banque centrale, activité bancaire pour les coopératives, activité bancaire de dépôt, de commerce intérieur et extérieur, activité bancaire pour le développement agricole, pour l'investissement. Les chiffres confirment la diversité des activités. Par exemple, d'après le bilan 1986 de la Banque, environ 67% des crédits ont été consentis à l'agriculture et 33% sont des crédits commerciaux. Les crédits concernant des projets, tels que les crédits d'orientation et d'amélioration ou les crédits de développement agricole, occupent 18% du total des crédits destinés à l'agriculture ; taux non-négligeable indiquant bien la place de la banque dans les activités de développement agricole. En 1986, avec ses 1 164 succursales dans le pays et à l'étranger, la banque a pu attirer 23,5% du total des dépôts du système bancaire turc, 26,7% des sommes déposées pour l'épargne et 25% des dépôts en devises. Dans les régions où la Banque Centrale ne possède pas de succursale c'est la Banque Agricole qui remplit ce rôle et, dans le cas où l'organisme d'assurance n'est pas capable d'assurer son rôle, c'est aussi la banque agricole qui remplit cette tâche. Dans le cadre des activités bancaires publiques, la Banque Agricole prend part, si nécessaire, à des activités de soutien du Trésor. Par exemple, soutenir les banques qui sont incapables de remplir leurs engagements à cause d'un affaiblissement de leur structure financière et s'associer avec elles, fait partie des missions assumées par la Banque Agricole. D'autre part, 34% des valeurs mobilières totales des 55 banques du système bancaire turc se trouve dans le portefeuille de la Banque Agricole. Si l'on considère que 80% des valeurs mobilières de son portefeuille sont constituées d'actions d'endettement internes et de bons de placement du Trésor, on peut dire que celles-ci servent plus à fournir les fonds dont le Trésor a besoin qu'à développer le marché du capital.

### 4. Une place de leader

L'objectif de l'intervention de l'Etat dans le système bancaire est de le protéger et de l'orienter. Pour ces objectifs, l'Etat dispose de divers moyens, dont les banques publiques. Ainsi la Banque agricole constitue-t-elle un moyen

commode dans les mains de l'Etat pour protéger et orienter le système bancaire turc. Si bien qu'elle est devenue le moyen efficace d'appliquer les politiques monétaires et de crédit, et qu'elle forme à elle seule quasiment l'infrastructure de tout le système bancaire turc.

---

## III - Conclusion et évaluation générale

---

Aujourd'hui encore, on ne peut pas dire qu'il soit possible d'obtenir tout le financement nécessaire à la modernisation de l'agriculture turque et à l'augmentation de sa productivité à partir des ressources propres des agriculteurs et des organismes officiels de crédit. Aussi la demande de crédit dans le marché parallèle de crédit à court terme et haut taux d'intérêt garde-t-elle toute son actualité. La Banque Agricole, organisme officiel de crédit qui pourrait assurer le financement de tous les agriculteurs dans des conditions avantageuses, ne peut pas atteindre le niveau d'efficacité souhaité à cause des multiples tâches qu'elle doit assumer. Par ailleurs, bien qu'elle ait consenti à elle seule en 1981, 98% des crédits agricoles du système bancaire turc, la Banque, à cause de ses responsabilités dans la protection du système bancaire et son implication dans la planification nationale, s'est trouvée dans l'obligation de répartir ses compétences et capacités pour la réalisation de ces objectifs. Elle a ainsi renforcé sa structure multidimensionnelle et sa place de leader. Mais le résultat normal de cette situation est que les crédits agricoles, qui proviennent de la presque totalité des ressources propres de la Banque Agricole, des dépôts recueillis, des crédits de la Banque Centrale et des crédits agricoles accordés par l'étranger, ne constituent qu'environ 15% du total des crédits ouverts dans le système bancaire turc. Cependant le secteur agricole, par rapport à son poids dans le PNB, devrait bénéficier plus largement de crédits. Pour cela, en plus d'augmenter les ressources propres de la Banque, il faudrait prendre des mesures pour faire partager aux autres banques publiques et privées, les responsabilités et devoirs qu'elle assume dans le cadre des objectifs du système bancaire turc.

**Bibliographie**

(1) NELSON (A.), WARREN (L.) et al.- *Agricultural Finance*.- The Iowa University, 1973.

(2) DPT.- *Türk Köyünde Modernleşme Eğilimleri Araştırması, Rapor I* (Les recherches sur les tendances de modernisation des villages turcs) DPT. 860, SPD 198, Ankara, 1970, 72 p.

(3) BLALOCK (J.E.).- *Capital and Finance in Turkish Agriculture*.- Ankara : USAID, mai 1969, 33 p.

(4) *Circulaire N° 5509* de la Banque Agricole de Turquie (19.2.1988).

(5) Pour comparer avec les situations des autres pays sous développés voir : BANQUE MONDIALE, *Agricultural credit*, Sector policy paper, 1975.

(6) CİNGİ (S.).- *Az gelişmiş Ülkelerde Tarımsal Finansman Sorunu* (Le problème du financement agricole dans les pays sous développés), *Revue de la Banque Agricole de Turquie*, décembre 1982, pp. 28-32.

(7) *Türkiye'de Tarım Bankacılığının Dünü, Bugünü, Yarını* (Les activités bancaires pour le secteur agricole en Turquie : Hier, aujourd'hui et demain) Verimlilik, 1983/2.

(8) CİNGİ (S.).- *Yeni Yasal Düzenlemeler ve T.C. Ziraat Bankası* (Les nouvelles réglementations et la Banque Agricole de Turquie). *Revue de la Faculté des sciences économiques et administratives de l'Université de Hacettepe*, décembre, 1983.

(9) AKGÜÇ (Ö.).- *Cumhuriyet Döneminde Bankacılık Alanında Gelişmeler* (Développement dans le domaine des activités bancaires pendant la République), Ankara, 1975, pp. 9-12.

**Figure 1 : Les sources de financement de l'agriculture turque**

